

PRET A TAUX ZERO



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE,
L'ÉTAT VOUS SOUTIENT.



Le PTZ+ est un prêt sans intérêt, aidé par l'Etat, qui peut être accordé aux personnes qui souhaitent acquérir leur première résidence principale.

- Le PTZ+ est réservé aux primo-accédants ou aux personnes qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'émission de l'offre de prêt.
- L'emprunteur primo-accédant doit justifier d'un montant total de ressources inférieur ou égal à un plafond établi ou déterminé en fonction de la localisation du logement et de la composition du ménage :

Nombre de personnes	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	26 000 €	24 000 €	22 000 €
2	36 400 €	33 600 €	30 800 €
3	44 200 €	40 800 €	37 400 €
4	52 000 €	48 000 €	44 000 €
5	59 800 €	55 200 €	50 600 €
6	67 600 €	62 400 €	57 200 €
7	75 400 €	69 600 €	63 800 €
8	83 200 €	76 800 €	70 400 €

Les revenus pris en compte ne peuvent toutefois pas être inférieurs au coût total de l'opération divisé par neuf

- La condition de primo-accession n'a pas à être remplie lorsque le bénéficiaire du prêt ou l'un des occupants du logement se trouve dans une des situations suivantes :

- titulaire d'une carte d'invalidité et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle
- bénéficiaire d'une allocation adulte handicapé ou d'une allocation d'éducation spéciale
- la résidence principale du bénéficiaire du prêt a été rendue inhabitable de façon définitive du fait d'une catastrophe naturelle ou technologique.

LE LOGEMENT

- Un logement neuf
- Un logement ancien dans le cadre de la vente du parc social à ses occupants



LE MONTANT

Le montant maximum du prêt est calculé en fonction de la zone géographique d'implantation du logement et du nombre de personnes destinées à occuper le logement :

Nombre de personnes	Logement neuf					
	Zone B1*	Montant maximum	Zone B2*	Montant maximum	Zone C*	Montant maximum
1	135 000 €	35 100 €	110 000 €	23 100 €	100 000 €	18 000 €
2	189 000 €	49 140 e	154 000 €	32 340 €	140 000 €	25 200 €
3	230 000 €	59 800 €	187 000 €	39 270 €	170 000 €	30 600 €
4	270 000 €	70 200 €	220 000 €	46 200 €	200 000 €	36 000 €
5 et plus	311 000 €	80 860 €	253 000 €	53 130 €	230 000 €	41 400 €

* quotité applicable en zone B1 = 26 %, en zone B2 = 21 % et en zone C = 18%

La durée du remboursement et les conditions de remboursement varient selon des critères propres à l'accédant.